



TRANSACTION-IMMOBILIERE

Tel. 09.63.69.90.39. Mail : contact@coster-immobilier.fr

BAREME TTC HONORAIRES COSTER IMMOBILIER IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

A l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Barème en vigueur sur toute la France sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En cas d'un inter-cabinet le barème applicable reste celui de l'agence détentrice du mandat de vente.

Mandat de vente

PRIX NET VENDEUR	TAUX HONORAIRES
De 1 à 80 000 €	Forfait de 5 950 €
De 80 001 € à 140 000 €	7 %
De 140 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 € à 260 000 €	5 %
De 260 001 € à 350 000 €	4,5 %
Au-delà 350 001 €	4 %

Il est précisé que le barème ci-dessus doit être appliqué dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans la limite proche des taux indiqués ci-dessus. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)